



## Police contractuelle

### Police contractuelle

La GRC offre les services de police suivants aux provinces, territoires et municipalités ayant signé un contrat avec le gouvernement fédéral (Sécurité publique Canada) :

- la conduite d'enquêtes, ainsi que la prévention et la détection de crimes;
- l'application de la loi;
- le maintien de la paix et de l'ordre;
- la protection de la vie et des biens.

### Aperçu

La GRC offre des services de police communautaires en vertu de contrats avec toutes les provinces et tous les territoires du Canada, sauf l'Ontario et le Québec.

L'actuelle Entente sur les services de police provinciaux, négociée en 1992, arrivera à échéance le 31 mars 2012.

Plus de 200 municipalités ont aussi conclu des ententes sur les services de police avec le gouvernement du Canada dans les provinces et territoires contractants.

En Colombie-Britannique, il existe une entente générale sur les services de police municipaux entre les gouvernements provincial et fédéral, en vue de la prestation de services de police aux municipalités désignées.

Les membres de la GRC qui sont engagés en vertu de ces ententes mènent aussi des enquêtes relatives à l'exécution de lois fédérales.

Ces ententes assurent un bassin de personnel chevronné qui peut participer aux enquêtes de grande envergure, aux situations d'urgence et aux événements

spéciaux qui exigent des ressources supplémentaires.

### Services de police autochtones

La GRC fournit des services de police généraux à plus de 165 communautés autochtones dans les provinces et les territoires contractants.

Pour améliorer le service, on a doté certaines réserves de bureaux satellites.

L'accent est mis sur la prestation de services de police impartiaux et adaptés.

### Orientation

La police contractuelle se fonde sur la philosophie de [police communautaire](#).

Les communautés aident la GRC à connaître et à combler leurs besoins en matière de police communautaire.

Elles jouent aussi un rôle actif dans de nombreux aspects importants du travail policier, dont la prévention du crime, le soutien opérationnel et la répression.

### Organisation

Les services de police contractuels sont répartis en 10 divisions et représentent environ 47 % du personnel en uniforme.

Les divisions sont composées de sous-divisions ou de districts, qui regroupent plusieurs [détachements](#).

Chaque détachement est autonome, dispose de ses propres ressources et veille à l'application de la loi et à la prévention du crime sur son territoire.

Les membres des détachements consultent la communauté et collaborent avec elle pour élaborer des stratégies et des plans d'action adaptés à ses besoins.



Voyez la façon dont le [Projet d'amélioration des services à la clientèle](#) de la GRC collabore avec les collectivités en vue d'améliorer les services de police

# GRC



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

## Police contractuelle

Ils ont l'appui de groupes spécialisés et de services de soutien opérationnel (enquêtes générales, sécurité routière, analystes de la criminalité, chiens de police, etc.) au quartier général divisionnaire, à la sous-division ou au détachement.

### Gestion

La régie interne, y compris la gestion et l'application des procédures policières professionnelles, reste sous l'autorité du gouvernement fédéral.

Les limites applicables au contrôle et aux responsabilités de la GRC sont établies dans la *Loi sur la GRC*, qui confère le contrôle et la gestion de l'organisation au Commissaire, sous la direction de Sécurité publique Canada.

Les commandants divisionnaires sont responsables devant le Commissaire et travaillent en collaboration avec les procureurs généraux de leur province ou territoire pour l'administration de la justice et la réalisation des priorités et des objectifs provinciaux ou territoriaux en matière policière.

Les commandants divisionnaires assument aussi la responsabilité opérationnelle des services de police fournis par les détachements ou les groupes relevant d'eux.

Les chefs de détachement supervisent le travail des agents de première ligne.

